



BIEN VIVRE ENSEMBLE
CAMPAGNE DE TRAITEMENT 2017

Du fait de l'attrait de la région et de la pression foncière de l'agglomération bordelaise, **notre vignoble** cohabite avec un habitat dispersé. Cette réalité peut générer des conflits de voisinage, pour des raisons très variables (traitement phytosanitaire, bruit, nuisance visuelle, odeur, ...). Pour limiter ces tensions, il est nécessaire de **partager** et **vivre ensemble** sur le territoire en répondant aux attentes des riverains, en bonne intelligence.

Avec les récentes nominations de **Bordeaux** « *Ville la plus tendance* », « *Meilleure destination mondiale* », l'**œnotourisme** ne cesse de s'accroître. Notre vignoble est sillonné par de nombreux touristes chaque année (sentiers de randonnée, visites des propriétés) et fréquenté par de nombreux sportifs avec lesquels il y a lieu selon les situations d'informer sur nos pratiques voire d'adapter celles-ci.

Des solutions existent pour concilier **activités viticoles** et présence de **riverains**. Des initiatives sont déjà en place au sein d'entreprises engagées dans des **démarches environnementales**.

Le CIVB a recensé des bonnes pratiques qui existent, tant dans la conduite du vignoble, que dans le dialogue avec les riverains. Quelques exemples vous sont ici présentés.

Les bonnes pratiques « VIGNOBLE »

A titre préventif, chaque exploitant concerné doit être irréprochable au plan réglementaire et adapter ses pratiques aux conditions locales.

- Identifier l'ensemble des parcelles « sensibles » sur un plan de l'exploitation et sur l'atlas du CIVB
- Faire contrôler les pulvérisateurs de l'exploitation avant le début de la campagne
- Définir un planning de traitement en fonction de la configuration des parcelles
- Fermer les jets du haut en début de végétation
- Couper les jets en bout de rang
- Privilégier quand c'est possible les produits à faible risque
- S'assurer que l'ensemble des applicateurs de produits détiennent le Certiphyto
- Créer une plateforme de compostage pour adapter le composte aux besoins des parcelles
- Planter des haies protectrices ou mettre en place de filets anti-dérives
- Gérer, trier et revaloriser l'ensemble des déchets
- Récupérer des eaux de pluies pour les traitements
- Réintroduire des abeilles avec la mise en place de ruches

Les bonnes pratiques « RIVERAINS »

L'instauration d'un dialogue avec les riverains est essentielle, afin d'expliquer nos pratiques, de faire connaître nos produits, notre activité et d'éviter en amont les conflits de voisinage.

- Organiser une journée « Portes ouvertes » à destination des riverains : présenter et expliquer votre activité, les raisons d'un traitement, les produits et le matériel utilisé
- Organiser des réunions pour partager les bonnes pratiques de l'exploitation avec les riverains
- Animer des ateliers en partenariat avec les établissements de la vie communale (mairie, bibliothèque municipale,..)
- Demander les coordonnées des riverains pour les prévenir lors des traitements (mail ou sms)
- Installer une haie commune
- Arrêt temporaire d'une intervention lors du passage de randonneurs à proximité
- Informer les riverains de l'engagement de l'exploitation dans une certification environnementale
- Mettre en place une charte de « bonnes pratiques » et le faire savoir aux riverains
- Former et sensibiliser le personnel de l'exploitation
- Faire respecter les délais de ré-entrée (panneaux d'information à l'entrée des parcelles concernées)

Les Outils du CIVB

- **L'Atlas Zones Sensibles** : le service technique du CIVB a édité et adressé à chacun de ses ressortissants concernés un Atlas permettant d'identifier les parcelles proches des établissements sensibles cités par arrêté.
- **Les cahiers techniques** : le CIVB réalise des cahiers donnant des conseils concrets sur le terrain. Ces cahiers sont adressés à chaque ressortissant et disponibles sur www.bordeauxprof.com/service-technique.
- **Le SIG** : l'application SIG du vin de Bordeaux vous permet de visualiser l'impact des Zones Non Traitées (ZNT) sur votre parcellaire.
- **Le SME des vins de Bordeaux** : l'association SME créée en 2010 est un outil collectif au service des performances individuelles permettant la mise en place d'une politique environnementale globale au sein de l'entreprise.
- **www.bordeauxvignobleengage.com** : lancé par le CIVB en avril 2017, ce site présente au grand public une cartographie des initiatives individuelles et collectives engagées par les professionnels de la filière viti-vinicole en faveur du développement durable.

La REGLEMENTATION

Arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise en marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Arrêté préfectoral du 22 avril 2016 fixant les mesures destinées à préserver les lieux et établissements accueillants des personnes vulnérables au risque d'exposition aux produits phytopharmaceutiques.

Arrêté préfectoral du 22 avril 2016 relatif aux bruits de voisinage.

Les types de travaux (plages horaires d'autorisation)

- **Tous travaux** : du Lundi au Samedi de 7h à 20h
- **Récolte et transport de récolte** : du Lundi au Samedi de 5h à 23h + Les Dimanches et jours fériés de 7h à 20h
- **Traitement à proximité des sites sensibles (01/04 au 31/08)**: du Lundi au Samedi de 5h à 22h

Les établissements concernés (plages horaires d'interdiction)

- **Etablissements scolaires** : 20mn avant et après les activités scolaires et périscolaires + pendant les activités se déroulant en plein air (récréation, activités sportives,...)
- **Crèches, Haltes garderie, MAM** : de 7h à 9h et de 16h à 19h + entre ces plages horaires sauf modalités particulières pour éviter la présence d'enfants sur les espaces de plein air
- **Tous les autres établissements (centres de loisirs, établissements de santé ou accueillant des personnes âgées/handicapées, aires de jeux destinées aux enfants dans les lieux ouverts au public)** : jours de fonctionnement et d'ouverture sauf modalités particulières pour éviter la présence de personnes vulnérables sur les espaces de plein air

Les distances à respecter en fonction du matériel utilisé

- **Aéroconvecteur à jet porté / voûte à jet porté** : 50 m
- **Face par face pneumatique ou jet porté, voûte pneumatique ou voûte jet porté équipé de buses anti-dérives ou d'un pulvérisateur à jet projeté** : 20 m
- **Face par face à jet porté ou projeté équipé de buses anti- dérives** : 5 m

Les CONTACTS utiles

CIVB	civb@vins-bordeaux.fr / 05 56 00 22 66
Bordeaux & Bordeaux Supérieur	contact@planete-bordeaux.fr / 05 57 97 19 23
Cadillac	info@cadillacgrainsnobles.com / 05 57 98 19 20
Côtes de Bordeaux Saint-Macaire	synd.bxstmacaire@orange.fr / 06 80 20 32 25
Côtes de Bourg	info@cotes-de-bourg.com / 05 57 94 80 20
Entre-Deux-Mers	contact@vins-entre-deux-mers.com / 05 57 34 32 12
Fronsac	info@vins-fronsac.com / 05 57 51 80 51
Graves	contact@vinsdegraves.com / 05 56 27 09 25
Graves de Vayres	gravesdevayres@wanadoo.fr / 05 57 74 86 42
Lalande de Pomerol	lalande-pomerol@orange.fr / 05 57 25 21 60
Liquoreux de Bordeaux	odgliquoreux@gmail.com / 05 56 00 22 99
Margaux	syndicat.margaux@wanadoo.fr / 05 57 88 70 82
Médoc, Haut-Médoc, Listrac-Médoc	contact@medoc-haut-medoc-listrac.org / 05 56 59 02 92
Montagne Saint-Emilion	contact@montagnesaintemilion.com / 05 57 74 60 13
Moulis-en-Médoc	chateaux@moulis.com / 05 56 58 32 74
Pauillac	odgpauillac@orange.fr
Pessac-Léognan	contact@pessac-leognan.com / 05 56 00 21 90
Pomerol	syndicat@vins-pomerol.fr / 05 57 25 06 88
Premières Côtes de Bordeaux	info@premierescotesdebordeaux.com / 05 57 98 19 20
Saint-Emilion	info@vins-saint-emilion.com / 05 57 55 50 50
Saint-Estèphe	mv-se@wanadoo.fr / 05 56 59 30 59
Saint-Georges Saint-Emilion	syndicatvicolesaintgeorges@orange.fr / 05 57 51 64 88
Saint-Julien	odgsaint-julien33@orange.fr / 05 56 59 08 11
Sauternes, Barsac	odg@sauternes-barsac.com / 05 56 76 60 37
Union de Côtes de Bordeaux	contact@bordeaux-cotes.com / 05 56 00 21 98